

DÉFENSE ET RÉSILIENCE

Colonel Nicolas TACHON

**adjoint au général
commandant la base de défense de Toulouse-Castres**



INTRODUCTION

33 ans sous l'uniforme depuis le baccalauréat :

- **9** années de formation en écoles diverses et stages complémentaires,
- **11** années sur des postes directement liés à la formation des cadres (école de l'infanterie, centres d'entraînement spécialisés, état-major),
- **13** années en unités opérationnelles (**4** participations à des opérations : Djibouti, Sarajevo, Liban, Afrique sahélienne).

DEFINITIONS

Résilience : volonté et capacité d'une organisation à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeures, puis à rétablir rapidement sa capacité de fonctionner normalement, ou à tout le moins à assurer le cœur de sa mission.

DEFINITIONS

Esprit de défense :

- « *Qu'importe la taille des vaisseaux et des murailles de la Cité si la volonté de défense du citoyen n'existe pas.* »

(Thucydide)

- « *L'adhésion de la nation est la condition de l'efficacité de l'appareil de défense et de sécurité et de légitimité des efforts qui lui sont consacrés* ».

(**Livre Blanc** de la défense de 2008 sur l'esprit de défense)

- *Préciser les contours de la notion d'esprit de défense, c'est répondre à trois questions majeures : Que devons-nous défendre ? Contre quelles menaces ? Avec quels moyens ?*

(**Bernard de Courrèges**, directeur de l'IHEDN–2016)

AGENDA



- 1. L'armée – les armées**
- 2. Les opérations menées par les armées**
- 3. La culture de défense**

LES ACTEURS DE LA DÉFENSE

(cf Constitution de la V^e République)



Le président de la République

- Chef des armées
- Garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire
- Décide de l'emploi des forces
- Préside le conseil de défense et de sécurité nationale

Le Premier Ministre

- Garant de l'action gouvernementale
- Décide de l'emploi des forces
- Dispose du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Le Parlement

- Vote les LPM et les budgets
- Autorise les interventions extérieures
- Dispose de la commission de la défense nationale

LES ACTEURS DE LA DÉFENSE

(cf Constitution de la V^e République)

Le ministère des Armées



LES ACTEURS DE LA DÉFENSE

(cf Constitution de la V^e République)



Le ministère des Armées



Mise en œuvre de la politique de défense :

Définition de l'organisation

Définition des ressources (effectifs, équipements, infrastructures,...)

Sécurité des moyens

Préparation opérationnelle

Politique industrielle

Relations internationales...

LES FORCES ARMÉES

Les armées assurent la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population.





CONNAISSANCE ET ANTICIPATION

Permettre aux plus hautes autorités de l'État de mieux connaître les risques et les menaces afin de choisir les modes d'action (grâce aux technologies du renseignement)

DISSUASION

Garantir la protection des intérêts vitaux de la France

PRÉVENTION

Anticiper les crises / prévenir l'usage de la force

PROTECTION

Assurer la sécurité du territoire et de la population
Garantir le fonctionnement des institutions et activités

PROJECTION

Intervenir en cas d'échec des actions de prévention

LES FORCES ARMÉES EN 2016

265 000 hommes et femmes

205 000 militaires (15% ) , 60 000 civils (38% )



ARMÉE DE TERRE

112 500 militaires (54%)
8 000 civils (13%)

MARINE NATIONALE

35 500 militaires (17%)
2 700 civils (4,5%)

ARMÉE DE L'AIR

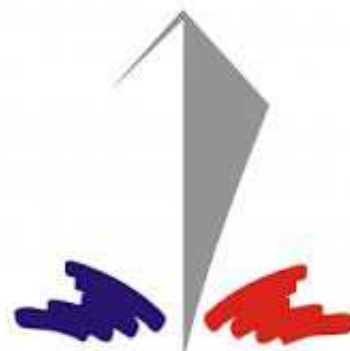
41 000 militaires (20%)
5 000 civils (8,4%)

LES FORCES ARMÉES EN 2016



AU CONTACT
NOTRE ARMÉE, POUR VOUS

6000 blindés
200 chars lourds
120 canons
140 mortiers
1000 armes AC
220 missiles SA
300 hélicoptères
13 avions
23 000 FELIN



MARINE
NATIONALE

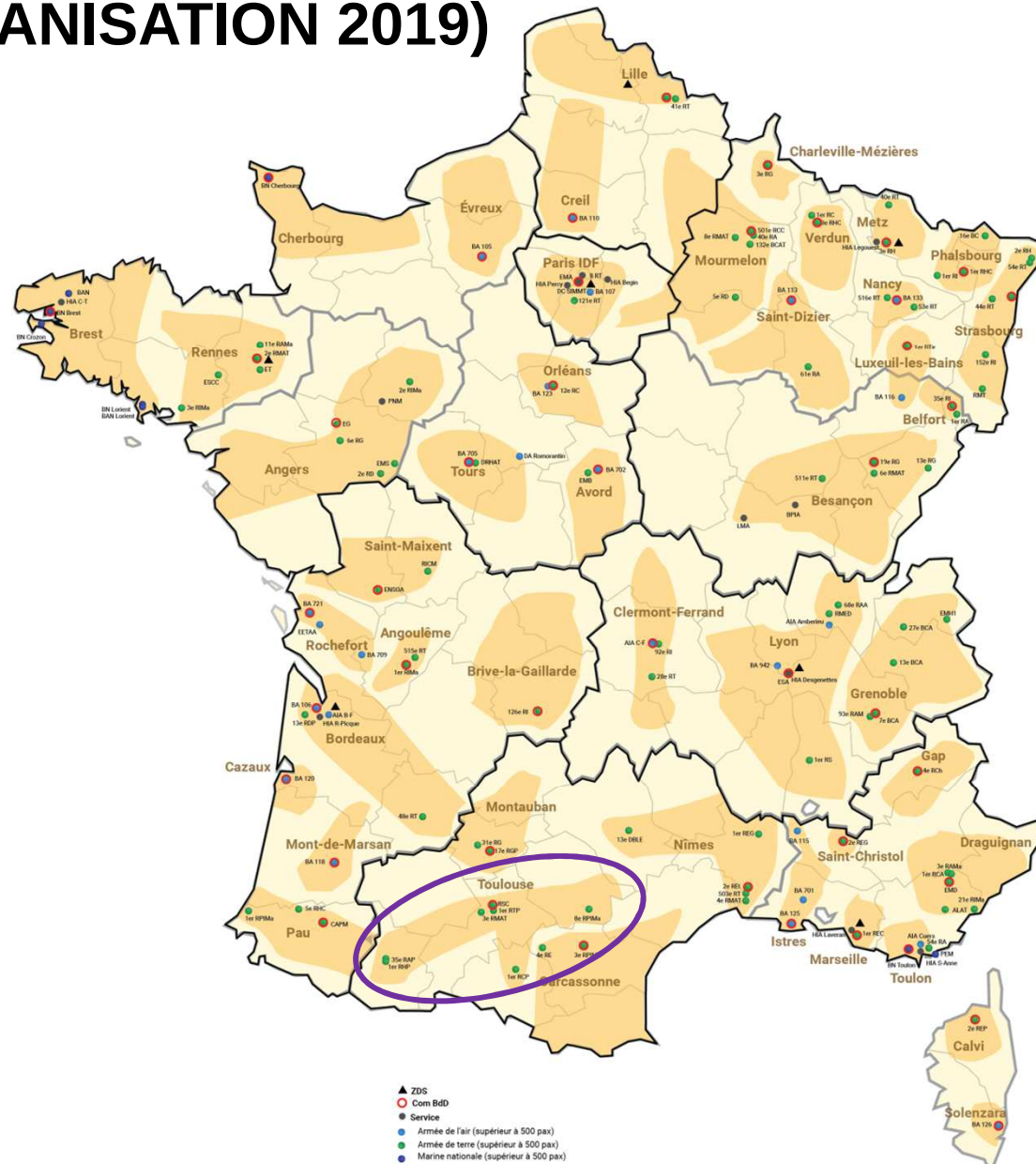
1 porte-avions
3 BPC
23 frégates
4 SNLE
6 SNA
80 avions
80 hélicoptères



ARMÉE DE L'AIR

232 avions de
combat
78 avions de
transport
20 avions de
soutien
27 avions de
liaison
76 hélicoptères
10 drones
20 systèmes SA

ZONES DE DEFENSE ET BASES DE DEFENSE (ORGANISATION 2019)



LES ARMÉES EN OCCITANIE



LA BASE DE DEFENSE DE TOULOUSE-CASTRES



QU'EST-CE QU'UNE BASE DE DÉFENSE ?



Base de défense (BdD) :

aire géographique regroupant dans son périmètre l'ensemble des formations et organismes du ministère des Armées, dont les **soutiens**, délivrés par les directions et services interarmées, sont **coordonnés** localement par le commandant de la base de défense, placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées.

Les opérateurs des soutiens :

- Groupement de soutien : administration du personnel, alimentation, transport, budget, hébergement, logement...
- Santé
- Infrastructure
- Moyens d'information et de communication,
- Action sociale des armées.

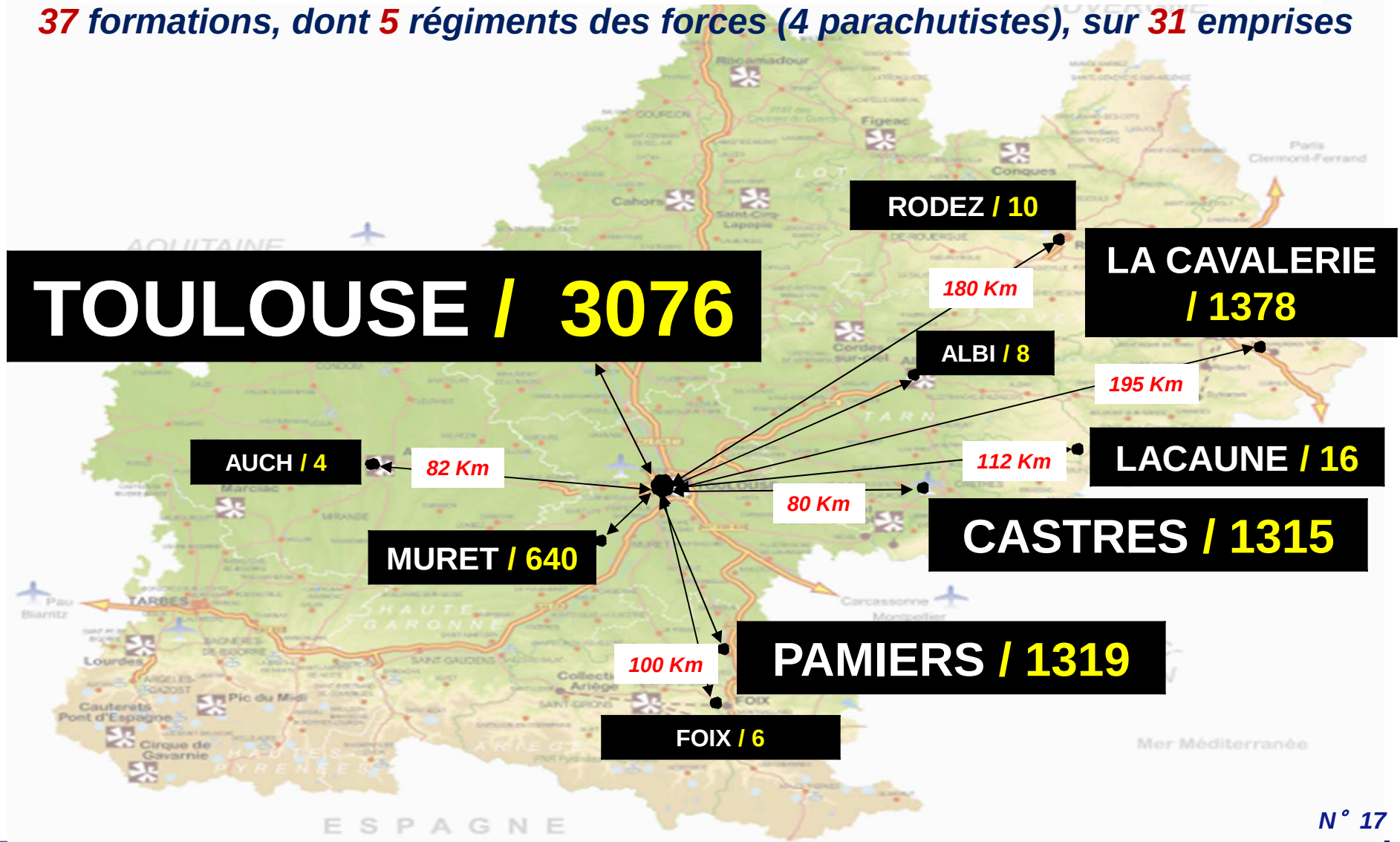
Les formations et organismes à soutenir :

États-majors, régiments, écoles, centres d'information et de recrutement, centres de communication, délégués militaires départementaux, organismes divers, aumôniers ... et les opérateurs du soutien eux-mêmes.

CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE DES IMPLANTATIONS / EFFECTIFS THÉORIQUES



5 départements, 8 268 personnes (DGA comprise + 2 détachements 3°RMAT)
37 formations, dont 5 régiments des forces (4 parachutistes), sur **31 emprises**



LA 11^E BRIGADE PARACHUTISTE

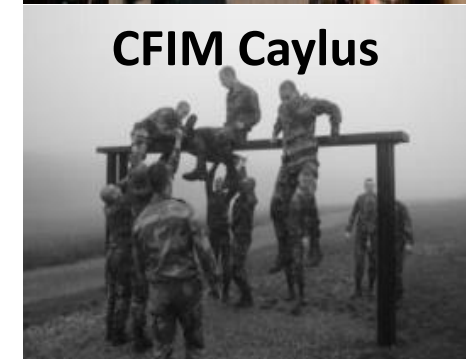


8500 parachutistes (+1500 réservistes), **10 unités** subordonnées :

- 1 PC aérolargable GCP (200)
- 4 Rgt d'infanterie
- 1 Rgt blindé
- 3 Rgts Génie / Artillerie / Livraison par air
- 3 centres de formations



ETAP Pau



CFIM Caylus



CFD LPA
Toulouse

S'emparer de vive force d'une plateforme aéroportuaire ou d'un point clé après mise à terre par voie aérienne.

- 👉 7j/7 : 730 hommes et 1 PC aérolargables en alerte de 12h à 48h,
- 👉 Vite, loin, zones inaccessibles
- 👉 Réactivité, surprise, fort impact médiatique



AGENDA

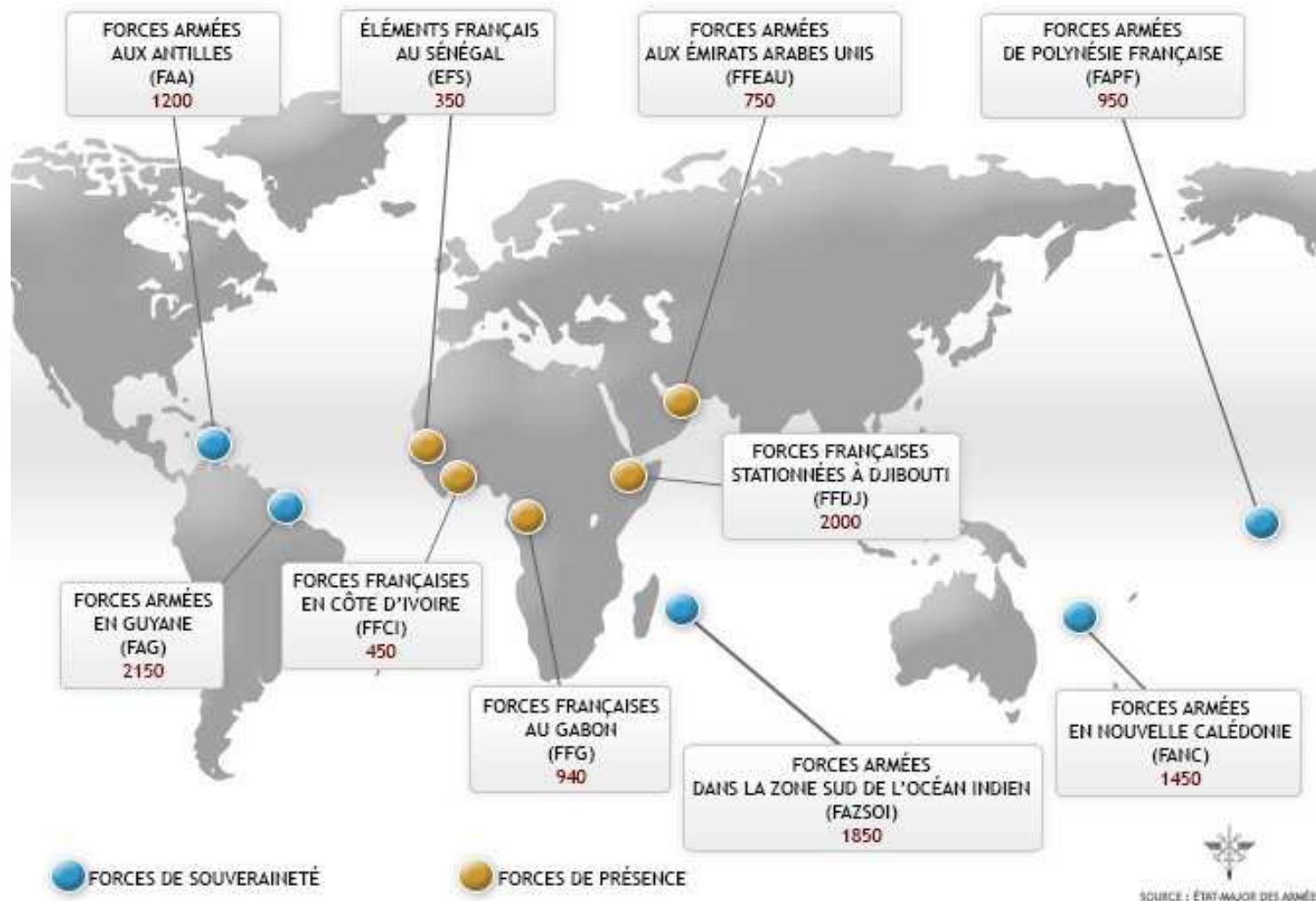


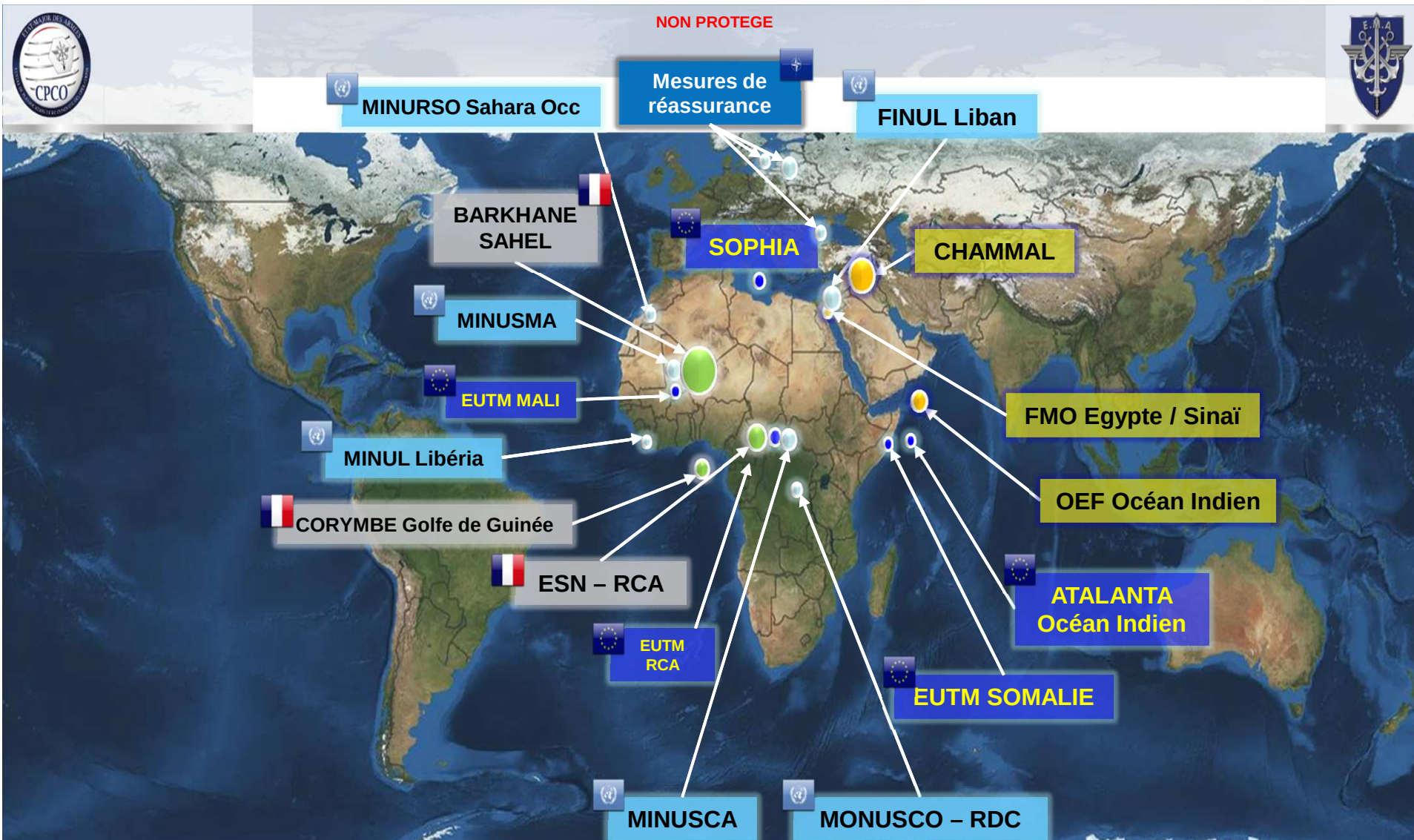
- 1. L'armée – les armées**
- 2. Les opérations menées par les armées**
- 3. La culture de défense**

LES FORCES PRÉPOSITIONNÉES

23 JANVIER 2015

LES MILITAIRES FRANÇAIS ENGAGÉS DANS LES FORCES PRÉPOSITIONNÉES





8 300 militaires engagés sur le Territoire National (+ 3000 en réserve)

7 200 militaires déployés en opérations extérieures

7 100 militaires déployés en forces de souveraineté

3 700 militaires déployés en forces de présence

LES OPÉRATIONS



Coalitions



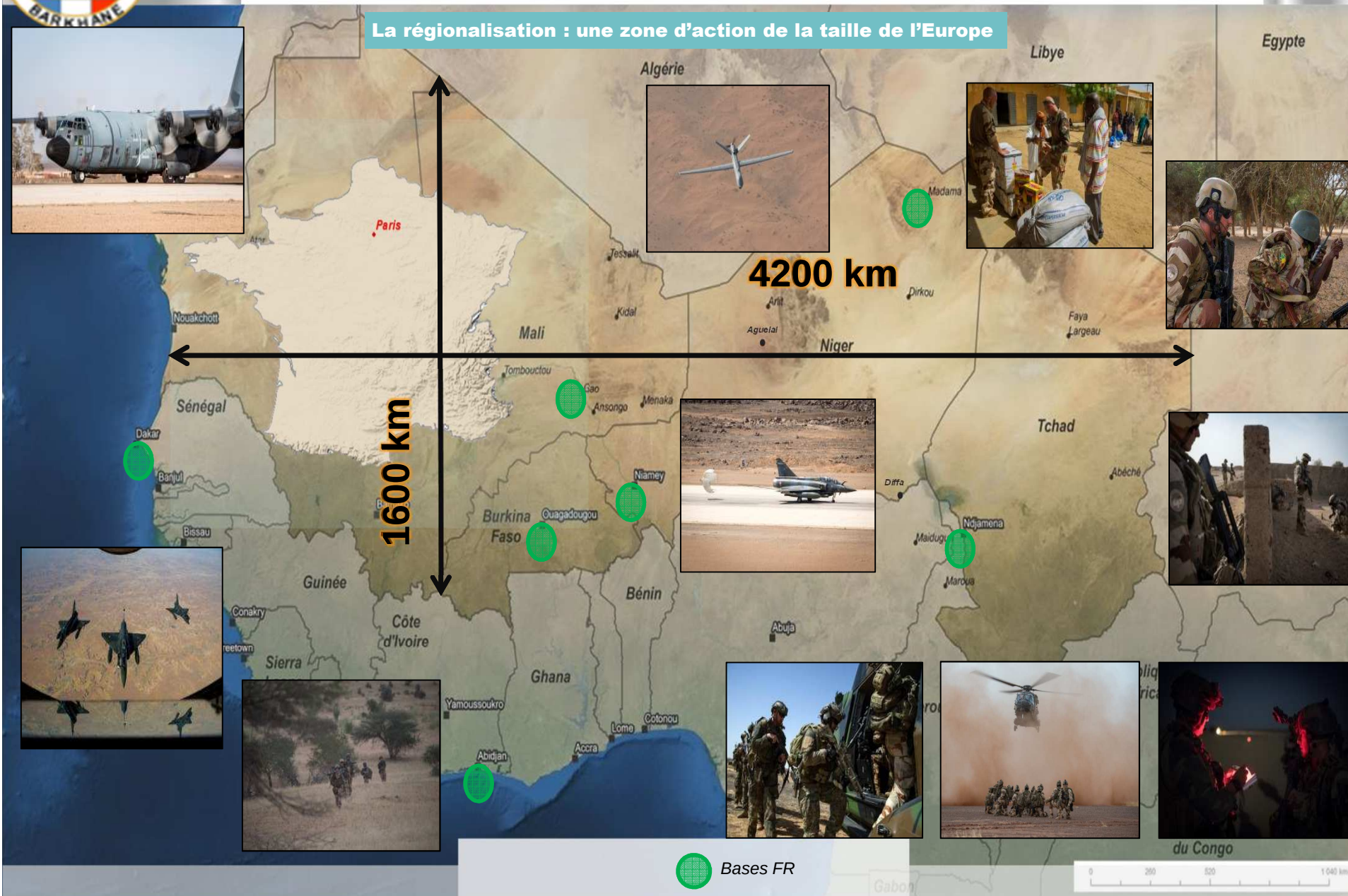


NON PROTEGE



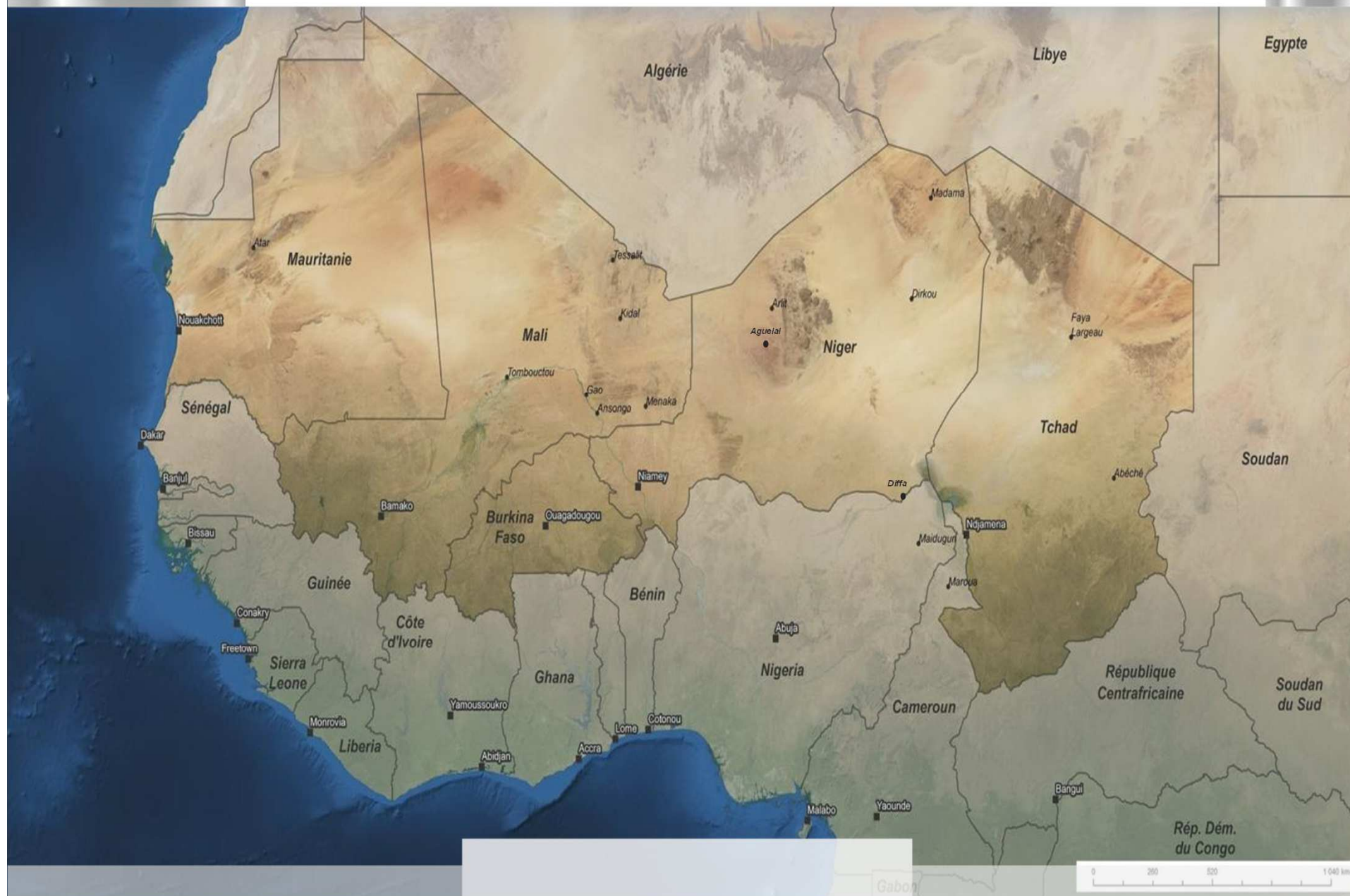
OPERATION BARKHANE

La régionalisation : une zone d'action de la taille de l'Europe





NON PROTEGE



LES MISSIONS INTERIEURES



Lutte contre le terrorisme SENTINELLE (10 000 militaires)

1. Dispositif permanent pour la sécurisation des sites sensibles
2. Echelon de renforcement planifié pour la protection d'événements occasionnels ou saisonniers
3. Réserve stratégique en cas de crise majeure (3000 hommes)



Posture permanente de sauvegarde maritime (516 hommes)



Posture permanente de sûreté aérienne (414 hommes)



8 300 militaires engagés (+ 3000 en réserve stratégique)

Lutte contre l'orpaillage illégal HARPIE (364 hommes)



Lutte contre la pêche illégale POLPÊCHE



Lutte contre le narcotrafic CARIB ROYAL, catastrophes naturelles,



Lutte contre les feux de forêts HÉPHAÏSTOS



CYBER DEF TF INFLUENCE

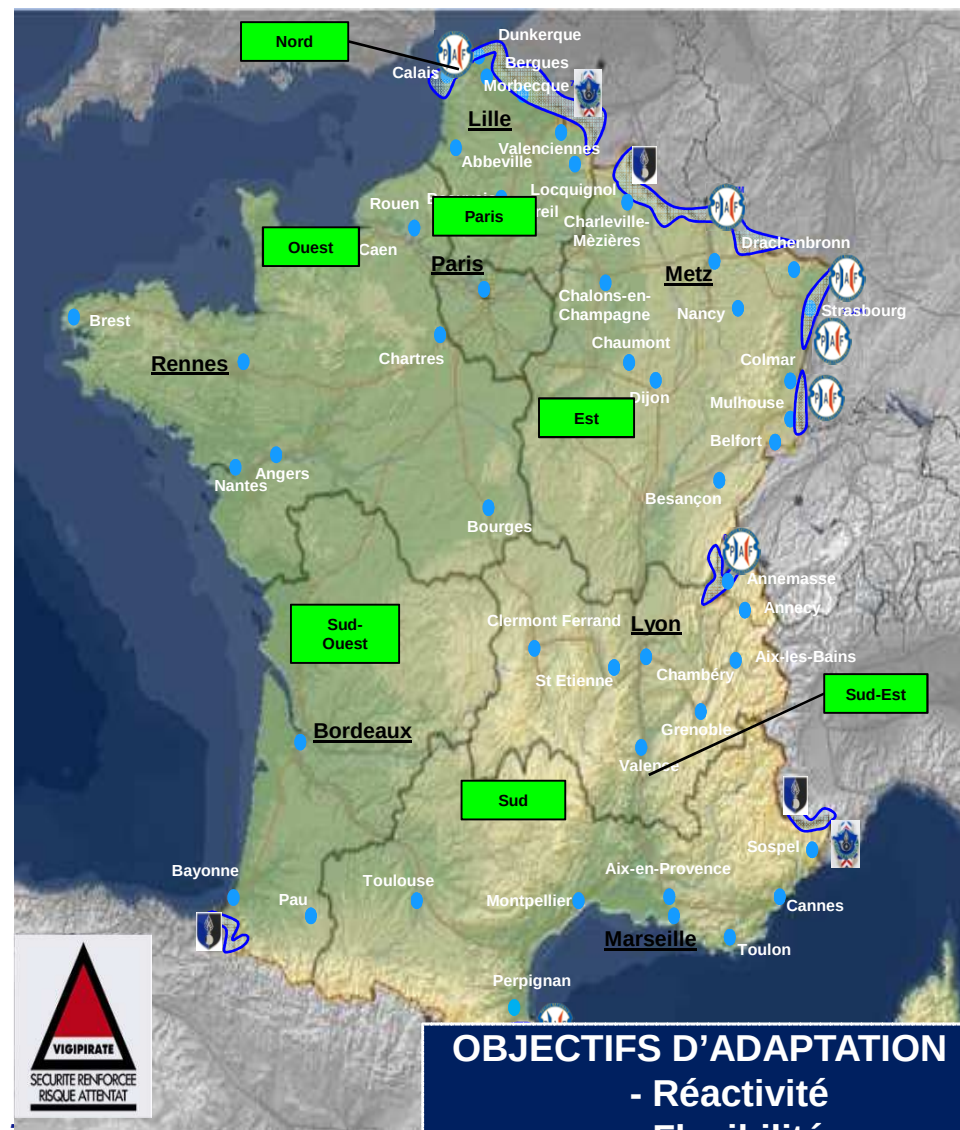


OPERATION SENTINELLE



Un dispositif en 3 niveaux :

1. Dispositif **permanent** pour la sécurisation des sites sensibles
2. Echelon de **renforcement** planifié pour la protection d'évènements occasionnels ou saisonniers
3. Engagement de la **réserve** stratégique en cas de crise majeure (3000 hommes)



OBJECTIFS D'ADAPTATION

- Réactivité
- Flexibilité
- Imprévisibilité

DROITS ET DEVOIRS DES MILITAIRES



Le militaire détient le monopole de la force armée légitime, en se pliant à 3 couches de règles :

- il respecte les conventions internationales sur le droit des conflits armés,
- il reste assujetti aux lois françaises même en opérations extérieures,
- en opération, il est assujetti au respect des règles d'engagement (cadre juridique propre à chaque mission),

Ayant obtenu le droit de vote en 1969, il ne dispose pas du droit de grève.

AGENDA



- 1. L'armée – les armées**
- 2. Les opérations menées par les armées**
- 3. La culture de défense**

LA FIN DES SITUATIONS « CLAIRES »



JADIS :

- Les adversaires et les menaces ostensiblement identifiés ;
- La guerre formellement déclarée entre nations ;
- Les combattants identifiables par un uniforme ;
- La nation en armes par la conscription ;

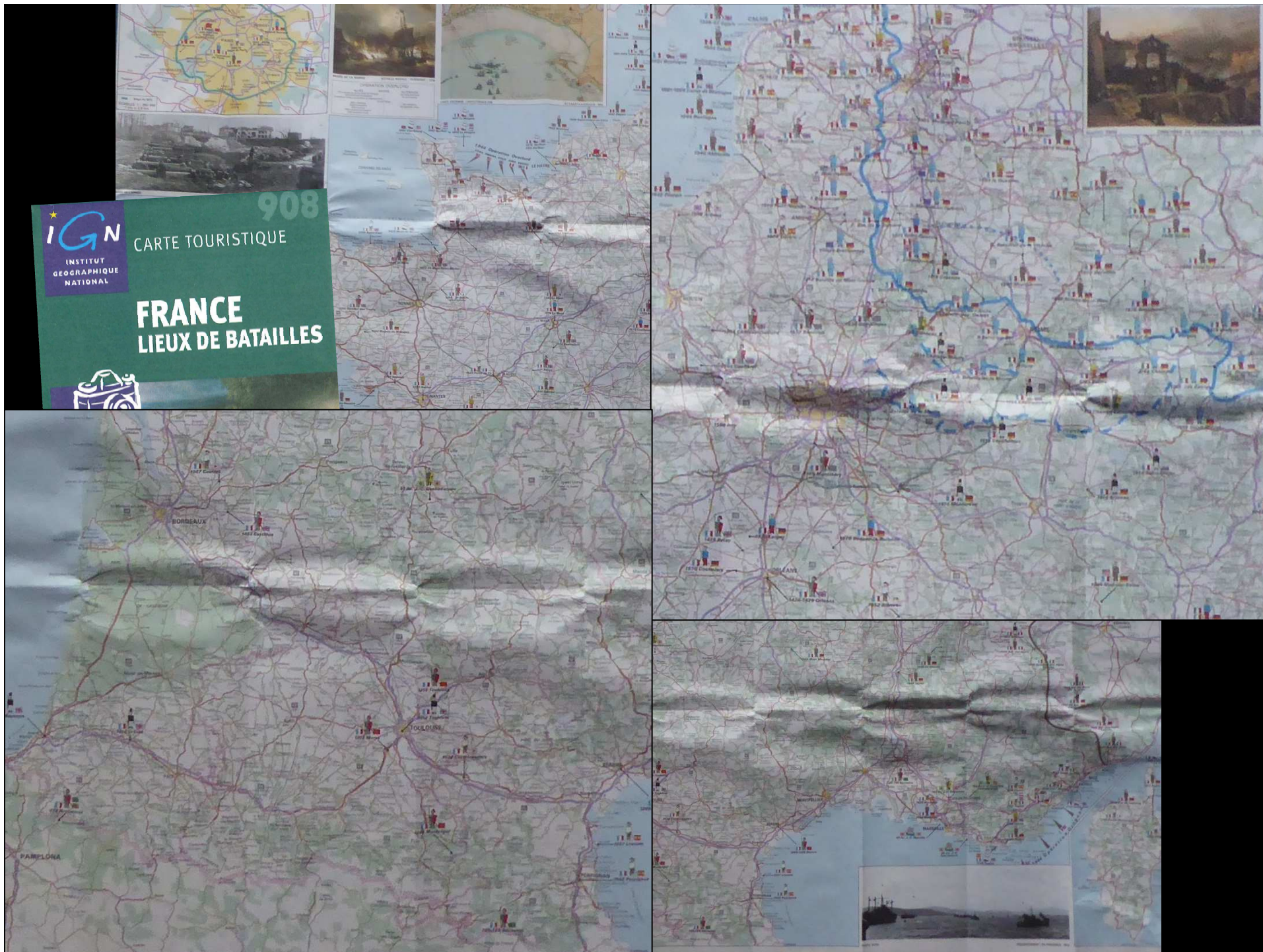
LA NATURE DES ENGAGEMENTS



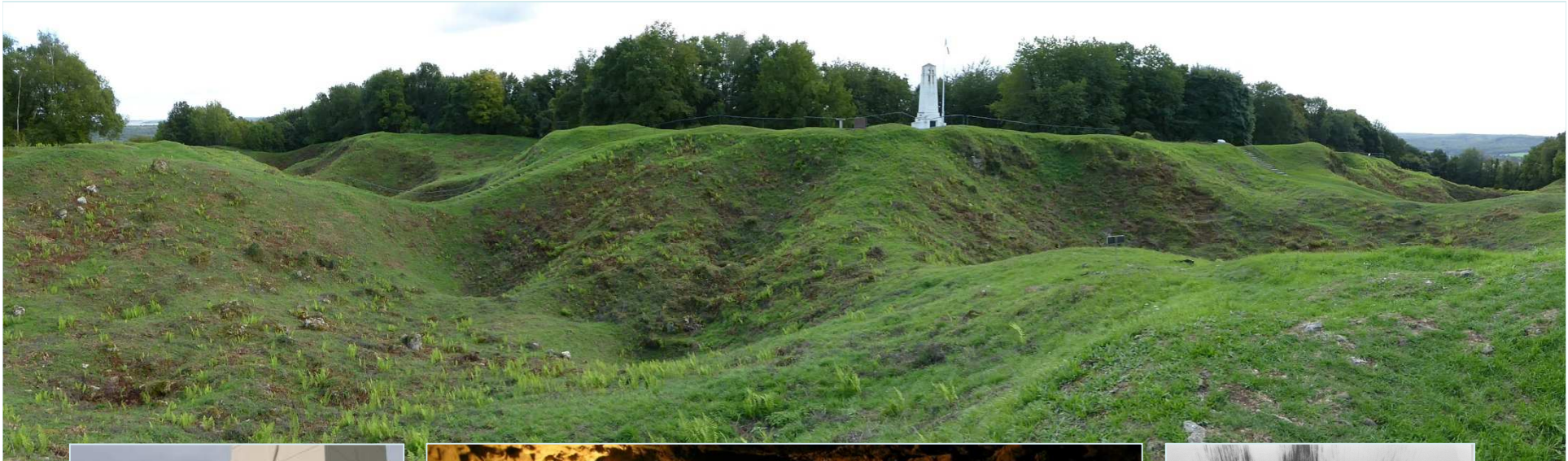
- Permanents (état de guerre?)
- Longs, dangereux
- Complexes (ONU, EU, OTAN, ONG, coalition, ...)
- Imbriqués (population, TOE et TN...)
- Sous le regard des medias
- Nivelants : sup techno ?

Les sujets à appréhender pour développer l'esprit de défense :

- *Prise de conscience et volonté des peuples ?*
- *Devoir de mémoire ?*
- *Esprit de Défense ?*



Butte de Vauquois (55) Haut lieu de la guerre des mines



NOURRIR LE DEVOIR DE MÉMOIRE



👉 Visites de sites



👉 Cérémonies nationales



👉 Entretien des sites, des monuments, travaux de recherche

LA CONSCRIPTION

« La conscription jouait un double rôle.

Elle créait d'abord le lien entre l'armée et la nation — les militaires, aux premiers rangs desquels les militaires de carrière, se sentant réellement porteurs des intérêts du pays lorsqu'ils accomplissaient leurs missions.

Elle assure ensuite le brassage de toutes les couches sociales, contribuant ainsi à renforcer l'unité nationale. »

Amiral LANXADE (CEMA 1991- 1995)



LE SERVICE MILITAIRE – LES RACINES



Révolution française et appel de la Patrie en danger

1798 : Loi Jourdan : conscription universelle et obligatoire pour tous les Français célibataires de 20 à 25 ans.

1804 : décret impérial instituant le tirage au sort.

1818 : Loi Gouvion-Saint-Cyr instituant service de 6 ans et le principe du remplacement.

Défaite contre la Prusse en 1870-71

1872 : loi Cissey : durée du service réduite à 5 ans.

[...]

1905 : Loi Berteaux : service égalitaire pour tous, service de 2 ans dans l'armée d'active + 7 ans dans la réserve.

1913 : loi Barthou dite « des 3 ans », pour remonter les effectifs en prévision d'une guerre.



L'ESPRIT DE DÉFENSE – LES RACINES

DES CASERNES DANS TOUTES LES VILLES



Caserne Pérignon - Toulouse



Caserne Confans-Cafarelli - Toulouse



Caserne Lannes - Auch



Palais Niel - Toulouse

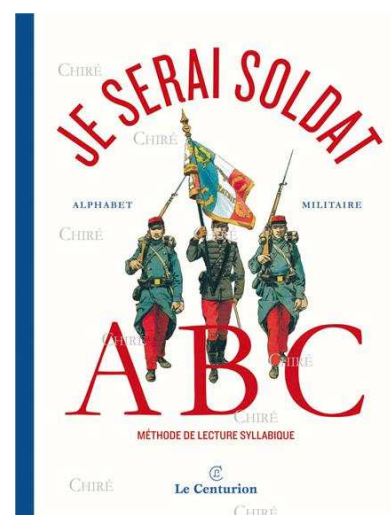


L'ESPRIT DE DÉFENSE – LES RACINES



L'éducation des Français dans l'esprit de la revanche et la reconquête de l'Alsace-Lorraine

☞ l'expérience des bataillons scolaires.



☞ l'intégration de l'armée dans la vie sociale.



L'ESPRIT DE DÉFENSE – LES RACINES



L'INTÉGRATION DES MILITAIRES DANS LA VIE SOCIALE



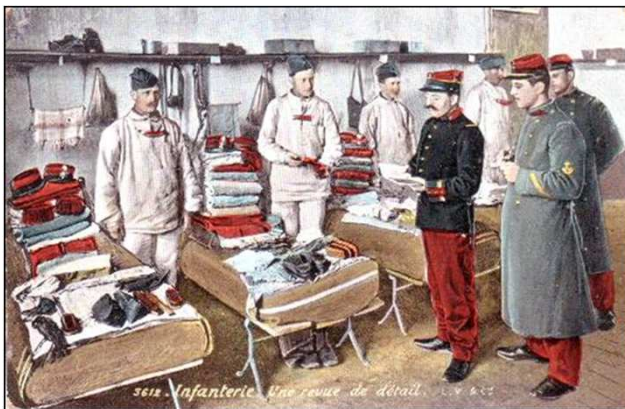
LE PARCOURS MILITAIRE DES FRANÇAIS



18 ans : conseil de révision, organisé dans les mairies

20 ans : l'incorporation pour le service militaire pour 2 à 3 ans, dans un régiment de l'armée d'active.

De 23 à 34 ans : le versement ans dans la **réserve** de l'armée d'active, marqué par des appels pour participer aux manœuvres annuelles pendant 28 jours.



Un rite initiatique ancré dans la société française.



L'ACTE DE DÉCÈS DU SERVICE MILITAIRE : LA GUERRE DU GOLFE EN 1990-91



Les élus de la nation refusent l'engagement d'appelés du contingent dans un conflit qui s'annonce meurtrier.

- ☞ au crépuscule de la guerre froide, alors qu'elle dispose d'une armée de terre de 450 000 h, la France a toutes les peines du monde à offrir à la coalition (34 pays) une division de 12500 h, auxquels 4500 Américains ajoutent des capacités dont la France est démunie.
- ☞ En l'absence d'engagés volontaires dans les unités de soutien, de nombreux appelés sont engagés « pour la durée de la guerre ».
- ☞ Des régiments composés d'appelés sont vidés de leurs cadres pour constituer des unités de combat et de logistique.



LE DÉVOIEMENT PROGRESSIF DU PRINCIPE DU SERVICE UNIVERSEL OBLIGATOIRE



1989-1990 : chute du mur de Berlin et fin de l'URSS

- ➡ rupture stratégique : absence de menaces aux frontières
- ➡ Multiplication des opérations extérieures en soutien de la Paix impliquant des appelés volontaires ;
- ➡ Fin de la guerre froide : réduction de la durée du service à 10 mois, perception des « dividendes de la Paix » avec une réduction de l'outil militaire ;
- ➡ La technicité croissante des nouveaux équipements se montre peu compatible avec la rapide rotation des effectifs d'appelés ;
- ➡ Avec un tiers d'une classe d'âge non incorporé, le service militaire perd sa vocation d'égalité et d'universalité.



L'IMPOSSIBLE RETOUR EN ARRIÈRE



- ➡ Alors qu'en 1914 l'encadrement de l'armée d'active était conçu pour permettre la montée en puissance des régiments de réserves à la mobilisation, les effectifs autorisés de nos jours sont dimensionnés dans une logique de strict besoin.
- ➡ La dissolution de régiments et de bases aériennes se traduit par la cession des terrains, des capacités d'hébergement et de soutiens.

CONCLUSION

***La guerre ne fait qu'accentuer la différence de toujours entre le militaire et le soldat.
On ne devient soldat que quand on affronte le sacrifice de sa vie.***

Jacques MEYER *in* Les Soldats de la Grande Guerre

DÉFENSE ET RÉSILIENCE

Colonel Nicolas TACHON

adjoint au général
commandant la base de défense de Toulouse-Castres



LES DIRECTIONS ET SERVICES

- ✓ **DIRISI** - Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la Défense
- ✓ **DMAé** - Direction de la Maintenance Aéronautique
- ✓ **SCA** - Service du Commissariat des Armées
- ✓ **SEA** - Service des Essences des Armées
- ✓ **SSA** - Service de Santé des Armées
- ✓ **SIMu** - Service Interarmées des Munitions

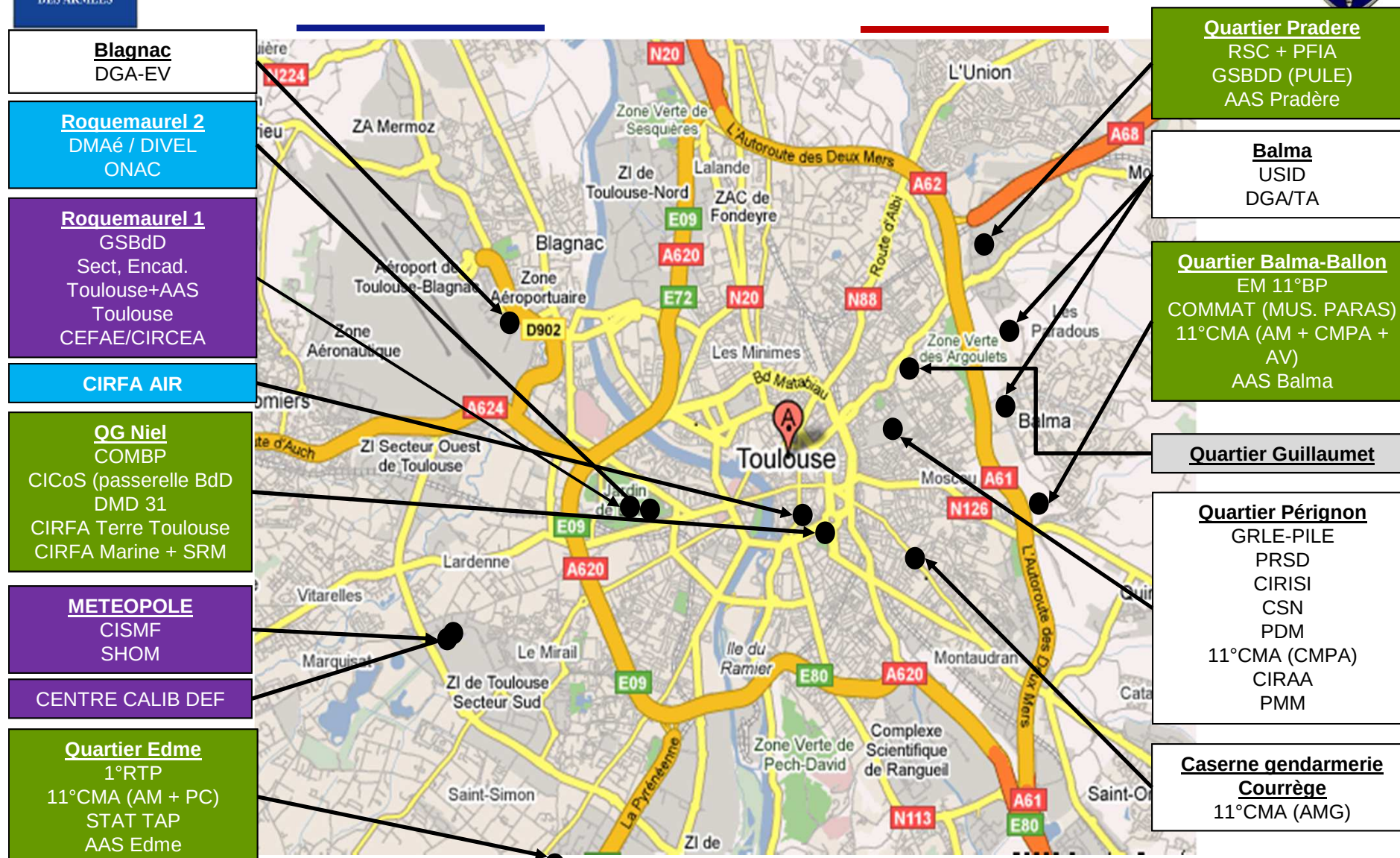
LES ARMÉES EN OCCITANIE



Objet	Valeurs*
Effectif civil et militaire	± 20 000 (17% de la population active occupée)
Surface des terrains occupés	23 000 ha
Nombre de régiments de l'armée de terre	12
masse salariale brute	588 M €
Nombre de PME associées	1829
Palements directs aux PME	82 m €

* Source : préfecture Occitanie 2017

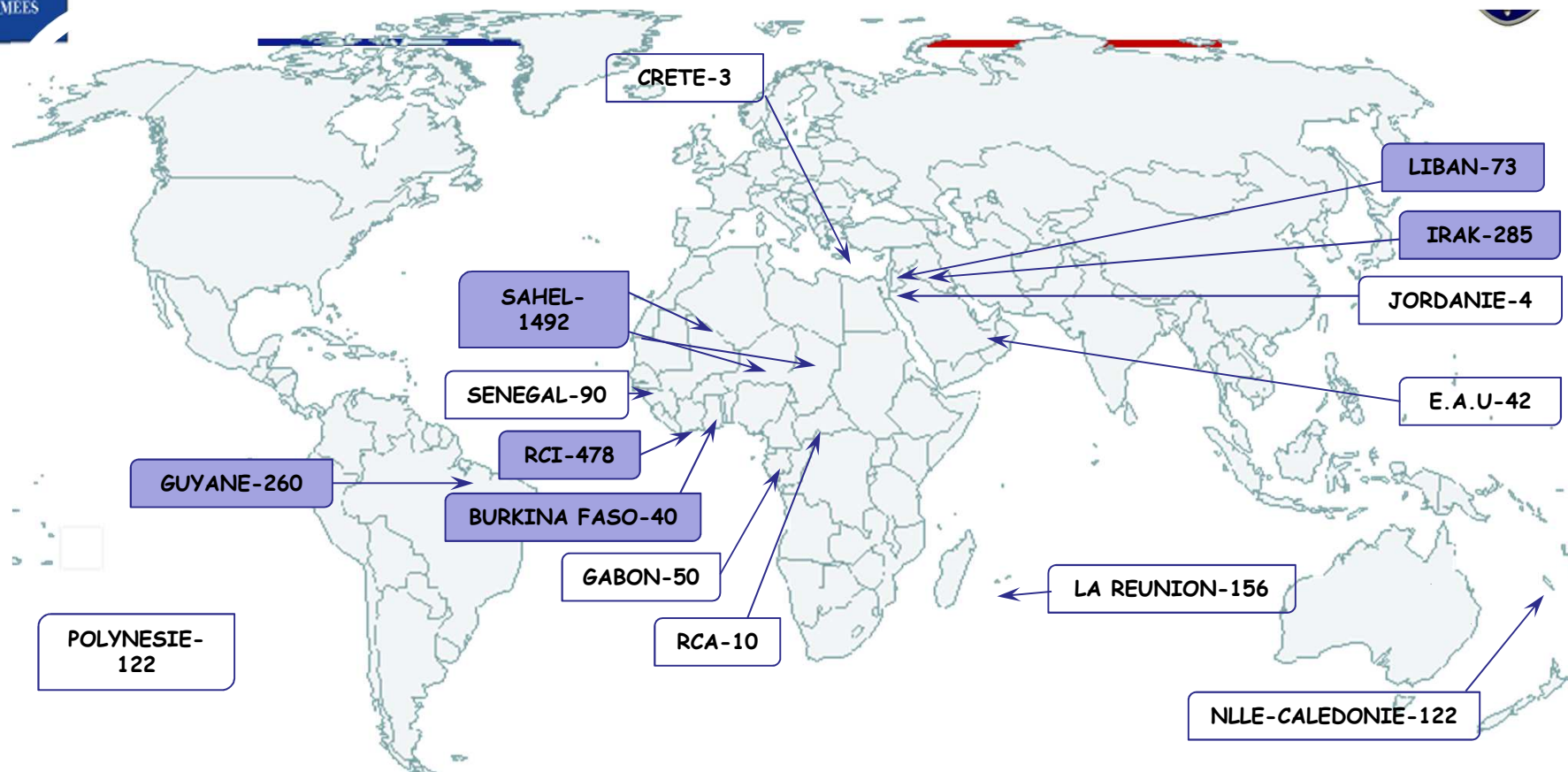
50 % DES EFFECTIFS SUR TOULOUSE



UNE BdD ESSENTIELLEMENT TERRE ET PARACHUTISTE



GS BdD (7 sites) 	464 (6%)	CIRISI (sur 5 sites) 	55
EM 11BP (avec CFIM) : 240 1^{er} RCP : 1214 8^e RPIMa : 1206 13^e DBLE : 1335 1^{er} RTP : 621 RSC : 792 3^e RMAT(avec détachements) : 1079 CIRFA TERRE (4 sites) : 23 STAT TAP : 29 COMMAT : 53 GRLE-PILE : 5 	6597 (87 %)	11^e CMA (sur 11 sites) 	133
CENTRE CALIB DEF (ex ENAC) : 9 DMAé / DIVEL : 57 CIRFA AIR : 6 PRSD : 24 	96	ESN-CSN : 39 ARD-PDM : (sur 4 sites) : 14 ASA-ENCAD + AAS (9 SITES) : 21 USID (SUR 8 SITES) : 99 	173 (2%)
CEFAE/CIRCAE TOULOUSE : 8 CEMSAIR - STAGIAIRE : 5* SRM / CIRFA MARINE : 10 ANTENNE SHOM : 19 	37	CICOS (passerelle BdD) : 11 CISMF : 62 5 DMD (09-12-31-32-81) : 15 	88
TOTAL 2017 : 7643 (*ref. REO, hors réserve, stagiaires et DGA...) Ratio soutenant / soutenus = 11,23 %		RESERVE : ESR DISPO	880* 1340*



EM 11BP	10
11CCTP	52
CFIM	2
ETAP	3

1RCP	180
2REP	500
3RPIMa	585
8RPIMa	540

1RHP	430
17RGP	400
35RAP	430
1RTP	83

TOTAL = 3215

LA FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL

